

Quelles sont les règles qui régissent l'occupation du domaine public ?

- Toute occupation du domaine public nécessite une autorisation préalable ;
- L'occupation du domaine public devra être conforme à l'autorisation délivrée. A défaut, des sanctions pénales prévues au code de la voirie routière sont applicables ;
- Toute occupation du domaine public départemental fait l'objet d'une **redevance** qui est acquittée par la personne/entreprise identifiée dans la case prévue à cet effet (Cf. page 1) ;
- C'est une **autorisation est personnelle**, précaire et révocable. **Tout changement de nom/propriétaire nécessite une nouvelle demande ;**
- **La présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation. L'occupation irrégulière du domaine public entraîne une expulsion de l'occupant sans titre ainsi que le paiement d'une indemnité.**

A qui adresser ma demande ?

Votre dossier devra être déposé ou envoyé au Département des Hauts-de-Seine à l'adresse du service instructeur dont dépend la commune concernée :

| | |
|--|--|
| <p>Communes SUD Antony – Bagneux – Boulogne-Billancourt – Bourg-la-Reine – Châtenay-Malabry – Châtillon – Chaville – Clamart - Fontenay-aux-Roses – Garches – Issy-les-Moulineaux – Malakoff – Marnes-la-Coquette – Meudon – Montrouge – Le Plessis-Robinson Saint-Cloud – Sceaux – Sèvres – Vanves – Vaucresson – Ville d'Avray</p> | <p>Unité gestion sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves domainepublicsud@hauts-de-seine.fr</p> |
| <p>Communes NORD Asnières-sur-Seine – Bois-Colombes – Clichy-la Garenne Colombe - Courbevoie – La Garenne-Colombes – Gennevilliers – Levallois-Perret – Nanterre – Neuilly-sur-Seine – Puteaux – Rueil-Malmaison - Suresnes – Villeneuve-la-Garenne</p> | <p>Unité gestion nord 64, rue des bas 92230 Gennevilliers domainepublicnord@ hauts-de-seine.fr</p> |

Quand formuler ma demande ?

La demande doit parvenir au service instructeur **2 mois avant** l'occupation prévue.

Quelles sont les pièces à joindre à ma demande ?

La demande et l'ensemble des pièces sont communiqués en **3 exemplaires**.

Pièces obligatoires à joindre à toute demande :

- Un plan de situation général ;
- Un plan de masse côté à échelle 1/200^{ème} présentant et délimitant l'emprise du projet. Il permettra d'identifier les caractéristiques de la voie (largeur de chaussée, de stationnement, de trottoir, mobilier urbain,...) ;
- L'occupation et son emprise devront être clairement spécifiées ainsi que le cheminement piéton. Dans tous les cas, le cheminement piéton devra être préservé. Le Département préconise une largeur minimum de 1,40 m.

Autre pièces obligatoires :

- **Entreprises/commerces** - K bis de moins de 3 mois + une attestation d'assurance responsabilité en cours de validité + copie du bail commercial ou titre de propriété ;
- **Dispositifs publicitaires** - copie de l'acte d'engagement du marché public conclu entre l'afficheur et la ville le cas échéant ainsi que le type des mobiliers prévu au contrat ;
- **Concessionnaires/opérateurs de télécommunication** – une copie de l'accusé de réception de la déclaration auprès de l'ARCEP + un plan de récolement dans **un délai de 3 mois** après la fin des travaux ;
- **Copropriété** : autorisation du syndic de copropriété.

Faut-il obtenir d'autres autorisations ?

En cas d'emprise sur chaussée pour l'exécution des travaux, **une demande d'arrêté de circulation** devra être sollicitée **en complément** de l'autorisation d'occupation du domaine public soit auprès de : voiriesud@hauts-de-seine.fr ou voirienord@hauts-de-seine.fr.



PERMISSION DE VOIRIE
 N° cadre réservé à l'administration

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

| | | |
|---|--|--|
| * <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande | * <input type="checkbox"/> Renouvellement | * <input type="checkbox"/> Prolongation |
|---|--|--|

| DEMANDEUR DE L'AUTORISATION | SOCIETE REALISANT LES TRAVAUX |
|---|---|
| Nom/raison sociale * | Nom/raison sociale * |
| Adresse * | Adresse * |
| Commune Code postal | Commune Code postal |
| E-mail * | E-mail * |
| Siret * | Siret * |
| Téléphone * | Téléphone * |
| Le demandeur est-il le payeur ? OUI NON | Personne responsable des travaux (joignable 24h/24 en cas d'urgence téléphone) |
| <input type="radio"/> <input type="radio"/> | * |

Le demandeur est redevable du paiement de la redevance SAUF engagement d'un tiers (dans ce cas remplir la case ci-dessous)

REDEVANCE

| | |
|---|-------------|
| Nom/raison sociale * | |
| Adresse complète * | |
| N° Siret (obligatoire pour les entreprises) * | * Signature |

Signature et cachet du demandeur
 Fait à le

Signature et cachet de l'entreprise de travaux
 Fait à le

| Lieu des travaux envisagés | | | |
|--|---|------------|-----------|
| Adresse * | Commune * | | |
| Date début des travaux * | Date fin des travaux * | | |
| Durée (préciser mois ou année(s)) * | | | |
| * Type d'autorisation - Renseignements à fournir obligatoirement | | | |
| <p>Emprise avec ancrage, en sous-sol, en surplomb</p> <p>Concessionnaires</p> <p><input type="checkbox"/> Fourreaux <input type="checkbox"/> Chambre <input type="checkbox"/> Armoire</p> <p><input type="checkbox"/> Canalisations <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Hydrocarbure</p> <p>Installations commerciales</p> <p><input type="checkbox"/> Pistes accès station-service/espace commerce</p> <p><input type="checkbox"/> Bulle de vente, kiosque, point de vente</p> <p><input type="checkbox"/> Terrasse ancrée ou sur structure pérenne</p> <p><input type="checkbox"/> Autres installations commerciales</p> <p><input type="checkbox"/> Bornes de recharge véhicules électriques</p> <p><input type="checkbox"/> Entrée charretière</p> <p>Travaux et chantier</p> <p><input type="checkbox"/> Palissade ancrée <input type="checkbox"/> avec dalle de répartition</p> <p><input type="checkbox"/> Base-vie <input type="checkbox"/> Tirants d'ancrage</p> <p><input type="checkbox"/> Ouvrage en surplomb</p> <p>Dispositifs publicitaires</p> <p><input type="checkbox"/> Mobilier urbain/dispositif publicitaire *</p> <p>* La demande est-elle liée à un contrat de la commande publique : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, préciser le numéro</p> <p>Date de début du marché</p> <p>Date de fin du marché</p> <p style="background-color: yellow;">Fournir obligatoirement l'acte d'engagement</p> <p><input type="checkbox"/> Autre occupation ancrée (préciser) :</p> | <p>Longueur totale en ml :</p> <p>Nombre de chambre(s) :</p> <p>Nombre d'armoire(s) :</p> <p>Surface totale armoire(s) :</p> <hr/> <p>Surface totale pistes d'accès en m² :</p> <p>Dimensions espaces de vente l X L :</p> <p>Surface totale terrasse en m² :</p> <p>Surface autres en m² :</p> <p>Nombre de bornes :</p> <hr/> <p>Emprise au sol :</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Longueur :</td> <td style="width: 50%;">Largeur :</td> </tr> </table> <hr/> <p>Surface en m² :</p> <p>Surface en volume :</p> <hr/> <p>Emprise sans ancrage = stationnement</p> <p><input type="checkbox"/> Echafaudage <input type="checkbox"/> Palissade posée</p> <p><input type="checkbox"/> Benne / Baraque de chantier</p> <p><input type="checkbox"/> Câbles aériens + Plots</p> <p><input type="checkbox"/> Terrasse posée au sol</p> <p>Surface au sol en m² :</p> <p>Nb de tables : Nb de chaises :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre occupation posée au sol (préciser) :</p> | Longueur : | Largeur : |
| Longueur : | Largeur : | | |
| Cadre réservé à l'administration | | | |
| Avis : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable | Consultations extérieures : | | |
| Observations : | | | |
| Nom et signature du chargé de secteur | Nom et signature chef d'unité | | |

| TYPE D'OCCUPATION Concessionnaires | TARIF PR = redevance annuelle |
|---|---|
| Canalisations de transport et de distribution de gaz ➤ Articles R 3333-12 du CGCT et suivants | PR = (0,035xL) + 100 € (*) Où L représente la longueur de la canalisation sur le domaine public départemental exprimée en mètres |
| Ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement ➤ Articles R 2333-121 du CGCT et suivants | 30 € par km de réseau hors les branchements (*) 2 € par m ² d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires hors les regards de réseaux d'assainissement (*) |
| Canalisations de transport d'hydrocarbures ou de produits chimiques ➤ Articles R 3333-17 du CGCT et suivants « Code Environnement » | PR = (0,035xL) + 100 € Où L représente la longueur de la canalisation sur le domaine public départemental exprimée en mètres |
| Réseaux de transport ou de distribution de communications électroniques ➤ Articles R 20-52 du code des Postes et des communications électroniques | 30 € par km et par artère pour les utilisations du sol ou du sous-sol (*) 40 € par km et par artère dans les autres cas (*) 20 € par m ² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (*) |

* L'actualisation des tarifs est fixée par voie réglementaire

| INSTALLATIONS COMMERCIALES (OU ACCES) - REDEVANCE ANNUELLE | |
|--|------------------------------|
| Pistes d'accès aux stations-service | 50 € / m² |
| Pistes d'accès aux espaces commerciaux | 50 € / m² |
| Bulles de vente, kiosques, points de ventes | 200 € / m² |
| Terrasses | 100 € / m² |
| Autres installations commerciales | 100 € / m² |
| Entrée charretière (forfait à la création) | 175 € |

| DISPOSITIF(S) PUBLICITAIRE(S) - REDEVANCE ANNUELLE PAR DISPOSITIF(S) | |
|--|---|
| Panneaux implantés au sol dont la surface d'affichage est inférieure ou égale à 2 m ² (y compris les abribus) | Trafic RD < ou égal à 15 000 véhicules/j PR = 30 € |
| | Trafic RD > à 15 000 véhicules/j PR = 50 € |
| Panneaux implantés au sol dont la surface d'affichage est supérieure à 2 m ² | Trafic RD < ou égal à 15 000 véhicules/j PR = 100 € |
| | Trafic RD > à 15 000 véhicules/j PR = 250 € |

| TRAVAUX ET CHANTIERS - REDEVANCE MENSUELLE | |
|--|--------------------------------------|
| Occupation du sol | 3 € / mois et / m² |
| Ouvrage en surplomb | 4 € / mois et / m² |

| AUTRES OCCUPATIONS | |
|---|-------------------------------------|
| Voies ferrées industrielles | 60 € / an et / m |
| Autres occupations du sous-sol (canalisations) | 4 € / an et / m |
| Autres occupations en surface du sol, sous-sol ou surplomb | 25 € / an et / m² |
| Autres occupations en volume du sous-sol, du sol ou du sursol | 40 € / an et / m³ |